

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Crise en pharmacie hospitalière

Les pharmaciens d'hôpitaux intensifient les moyens de pression

(Montréal, le 10 novembre 2008) – La grogne augmente chez les pharmaciens hospitaliers, qui intensifieront leurs moyens de pression à partir de demain, mardi 11 novembre.

Devant l'absence de signe d'une volonté du gouvernement d'apporter rapidement des solutions à la crise de relève et à la pénurie de pharmaciens hospitaliers, c'est à compter de cette date qu'ils suspendront graduellement l'enseignement aux quelque 100 étudiants du baccalauréat en pharmacie qui sont en stage dans le réseau public actuellement. Cet arrêt progressif évoluera, au fil des semaines, vers la suspension complète des stages et ce, pour une période indéterminée. L'enseignement aux résidents en pharmacie, soient les pharmaciens qui se préparent à exercer dans un hôpital, sera toutefois maintenu.

« Le gouvernement ne nous donne plus le choix. Nous avons consacré 10 ans à d'autres pistes de solution, par exemple à revoir l'organisation du travail, la délégation de tâches, et à promouvoir la pratique hospitalière, pendant que le gouvernement laissait se creuser un écart de salaire indécent de 30 % entre la pharmacie hospitalière et la pharmacie privée. Il lui appartient aujourd'hui de rétablir la compétitivité du secteur public s'il croit à l'apport considérable des pharmaciens dans les hôpitaux du Québec, tant au plan des soins aux patients qu'à l'égard du contrôle des dépenses en médicaments. Sinon dans 5 ans, il manquera 600 pharmaciens dans le réseau, des services fondamentaux seront coupés et on ne sera plus en mesure d'assurer la saine gestion des budgets de médicaments », a déclaré le président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), M. Charles Fortier.

Suspension sporadique des stages

Les pharmaciens hospitaliers encadrent en stage tous les étudiants du baccalauréat, peu importe le secteur dans lequel ils s'apprentent à faire carrière. Près de 90 % des étudiants se dirigent vers le secteur privé.

À raison d'un jour par semaine, pour l'instant, des groupes d'hôpitaux suspendront tour à tour les stages de finissants du baccalauréat en pharmacie qui ont cours dans leur milieu. À un rythme qui sera déterminé selon la situation, cette mesure passera à deux jours semaine, puis à trois jours semaine, jusqu'à l'arrêt complet des stages.

Le mardi 11 novembre, les départements de pharmacie des hôpitaux suivants n'accueilleront pas les stagiaires (il s'agit d'étudiants de l'Université de Montréal) :

Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil, Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville – St-Laurent, Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Centre de santé et de services sociaux de Laval, Centre de santé et de services sociaux du Lac-des-Deux-Montagnes, Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière, Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest – Verdun, Centre hospitalier de St-Mary, Centre hospitalier régional de Lanaudière, Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, Centre universitaire de Santé McGill, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, Hôpital Général Juif et Hôpital Notre-Dame-de-Lourdes.

Le jeudi 13 novembre, ce sont les départements de pharmacie des hôpitaux suivants qui suspendront les stages du baccalauréat en pharmacie (pour des étudiants de l'Université Laval) :

Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, Centre hospitalier universitaire de Québec et Hôtel-Dieu de Lévis.

Réaction aux annonces du ministre de la Santé relativement aux infirmières

Les pharmaciens hospitaliers ont par ailleurs tenu à réagir aux annonces que faisait récemment le ministre de la Santé, Dr Yves Bolduc, dans le cadre du congrès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. « Le ministre a indiqué qu'il s'appliquera à réduire les heures supplémentaires chez les infirmières et qu'il leur reconnaîtra une spécialité en prévention et contrôle des infections. Nous sommes heureux pour les infirmières, mais pendant que le ministre fait des annonces pour elles, il ne s'occupe pas de la pire pénurie du réseau de la santé, soit celle des pharmaciens d'hôpitaux », a indiqué M. Fortier.

« Les pharmaciens d'hôpitaux, selon les données du ministère de la Santé, font autant d'heures supplémentaires que les infirmières et près de deux fois plus que l'ensemble des employés du réseau. Détenteurs d'une maîtrise, ils sont par ailleurs des spécialistes des thérapies médicamenteuses complexes utilisées en milieu hospitalier. Le gouvernement refuse pourtant de leur accorder un titre de spécialiste malgré une formation de deuxième cycle qui existe depuis 40 ans. Le gouvernement laisse la profession sans moyen d'attirer une relève. Il la laisse sans avenir. Cette attitude est profondément choquante », a-t-il poursuivi.

Rappel de la situation

Rappelons que les pourparlers qui avaient cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de régler rapidement la crise qui mine leur profession sont dans une impasse depuis septembre. Après plusieurs mois de négociations avec l'A.P.E.S., le ministère a alors refusé de mettre en place, dès maintenant, des mesures qui rendraient à nouveau les conditions offertes en milieu hospitalier compétitives par rapport à celles accordées en pharmacie privée. Le ministère reporte donc l'application de mesures éventuelles et cette fois, à l'année 2010, lors de la reprise des négociations avec tous les groupes du secteur public.

« Le ministère a peur d'accorder des mesures particulières à l'ensemble de notre groupe. Il l'a pourtant fait pour d'autres groupes de professionnels avant le nôtre. Les particularités de notre groupe et la crise exigent qu'on agisse maintenant », a conclu M. Fortier.

Le 29 octobre dernier, 399 pharmaciens hospitaliers réunis en assemblée générale extraordinaire (soit le tiers de l'effectif total au Québec) ont voté à 98,7 % en faveur de moyens de pression. Dès le 30 octobre, ils se sont retirés de nombreux comités administratifs et scientifiques auxquels ils siègent à titre d'experts, souhaitant ainsi réduire leurs heures supplémentaires et pouvoir se consacrer davantage aux soins pharmaceutiques malgré la pénurie.

- Plus de 200 pharmaciens manquent dans les hôpitaux. C'est 1 pharmacien sur 5. Toutes proportions gardées, cela représente une pénurie 4 à 5 fois plus sévère que celle des infirmières.
- Dans cinq ans, le déficit sera de 600 pharmaciens. Or, il faut six ans pour former un pharmacien d'hôpital.
- La profession est aux prises avec une crise aiguë de relève. Année après année, les deux tiers des nouveaux pharmaciens nécessaires dans le réseau manquent à l'appel. Il en faudrait 100 par année selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Or, moins de 50 finissants au baccalauréat s'inscrivent au programme de pharmacie hospitalière. Et après trois ans sur le marché du travail, environ 35 seulement sont toujours en poste dans un hôpital.

- Le gouvernement a laissé la situation pourrir. Il a laissé un écart salarial insoutenable se développer entre les pharmaciens d'hôpitaux et les pharmaciens de pratique privée. Inexistant en 1995, l'écart est maintenant de 30 %. Résultat : la relève n'est plus intéressée et les finissants en pharmacie tournent le dos au programme en pharmacie d'hôpital qui exige deux années d'études supplémentaires.
- En 2006-2007, le pourcentage d'heures supplémentaires effectuées par les pharmaciens d'hôpitaux est près de deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des employés du réseau, une situation qui accroît le risque d'erreurs médicamenteuses.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
(514) 286-2772, poste 10 / cell. (514) 718-4811